



# ACIDH

Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains

Action against impunity for human rights



global witness

## RAID

*Rights & Accountability in Development*

### APPEL URGENT

#### ACIDH – RAID – GLOBAL WITNESS

**L'Auditeur militaire dans le procès de Kilwa est rappelé à Kinshasa : la tension politique monte après l'annonce de l'inculpation d'anciens employés d'Anvil Mining et de militaires congolais pour crimes de guerre ou complicité dans la perpétration de ces crimes.**

**le 26 octobre 2006**

Les organisations non gouvernementales Action contre l'impunité pour les droits humains (ACIDH), Rights and Accountability in Development (RAID) et Global Witness ont aujourd'hui condamné l'ingérence politique dont fait l'objet le procès de Kilwa et exhorté le Président Joseph Kabila à démontrer sa détermination à défendre la primauté du droit en République Démocratique du Congo (RDC). Les ONG se sont déclarées préoccupées par le fait que le Colonel Eddy Nzabi Mbombo, Auditeur militaire supérieur près la Cour militaire du Katanga, serait soumis à de fortes pressions politiques depuis sa décision d'inculper trois anciens employés d'Anvil Mining Congo et neuf membres de l'armée congolaise pour crimes de guerre ou complicité dans la perpétration de ces crimes.

En octobre 2004, après une brève occupation de la ville de Kilwa par un mouvement rebelle jusque là inconnu et mal préparé se dénommant Mouvement Révolutionnaire pour la Libération du Katanga (MRLK), des militaires de la 62<sup>ème</sup> Brigade d'infanterie des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), sous le commandement du Colonel Ilunga Ademar, ont lancé une contre-attaque pour reprendre la ville, située dans le sud de la RDC. Lors de la contre-attaque, de graves atteintes aux droits de l'homme ont été perpétrées à l'encontre de la population civile.

La décision de renvoi<sup>1</sup> donne les noms de trois anciens employés d'Anvil Mining : Pierre Mercier, un Canadien qui a été directeur général de la filiale congolaise

---

<sup>1</sup> Décision de renvoi, Colonel Magistrat Eddy Nzabi Mbombo, Auditeur militaire supérieur près la Cour militaire du Katanga, daté du 12 octobre 2006.

Au titre de la décision de renvoi, le Colonel Ilunga Ademar et huit autres militaires font l'objet d'accusations multiples liées à des violations des conventions de Genève et des protocoles supplémentaires dans le cadre d'événements qui se sont déroulés à Kilwa en octobre 2004 et à Pweto de janvier à avril 2005.

d'Anvil, Anvil Mining Congo, et directeur général adjoint de la société implantée à Perth, Anvil Mining NL ; Peter Van Niekerk, un Sud-Africain, ancien chef de la sécurité d'Anvil à la mine de Dikulushi ; et un autre Sud-Africain, dont on connaît seulement le prénom, Cedric (il s'agirait vraisemblablement de Cedric Kirsten, l'ancien responsable de la sécurité à Dikulushi, bien qu'Anvil ne l'ait pas confirmé). Les trois hommes sont accusés d'avoir volontairement omis de retirer les véhicules mis à la disposition de la 62<sup>ème</sup> Brigade dans le cadre de la contre-attaque lancée du 15 au 18 octobre 2004 pour reprendre la Cité de Kilwa, et d'avoir, avec connaissance, facilité la commission de crimes de guerre par Ilunga Ademar et ses hommes.<sup>2</sup> Le crime le plus grave qu'aient commis les Forces armées congolaises est l'exécution sommaire de vingt hommes et cinq femmes, dont aucun, d'après la décision de renvoi, n'avait pris part à la rébellion d'ampleur réduite qui avait justifié la contre-attaque militaire. Anvil Mining Limited a réagi publiquement en déclarant que les « allégations à l'encontre d'Anvil Mining Congo sarl et des individus sus-mentionnés sont dénuées de tout fondement et sans valeur ».<sup>3</sup>

Pendant des mois, les autorités congolaises ont entravé toute tentative d'enquête sur l'incident. Néanmoins, l'opération de maintien de la paix des Nations Unies, la MONUC, a mené son enquête. Son rapport décrit la manière dont des militaires de la 62<sup>ème</sup> Brigade se sont livrés à des exécutions sommaires, des détentions arbitraires, des actes de torture, des viols et des pillages à l'encontre de la population civile sans défense de Kilwa.<sup>4</sup>

ACIDH, RAID et Global Witness demandent également à Bill Turner, Président-Directeur général d'Anvil Mining, qui s'est rendu en RDC peu de temps après l'annonce de la décision de l'Auditeur militaire supérieur, d'apporter son entière coopération aux autorités judiciaires congolaises dans le cadre des efforts qu'elles déploient pour que la vérité soit faite sur les circonstances précises dans lesquelles le soutien logistique d'Anvil a été mis à la disposition de la 62<sup>ème</sup> Brigade militaire, soutien qui a facilité les atteintes aux droits de l'homme.

Anvil Mining, qui a bénéficié de l'appui d'Augustin Katumba Mwanke, personnalité influente du parti du Président Kabila, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), conseiller du Président Kabila et également ancien membre du conseil d'administration d'Anvil Mining Congo, n'a pas, dans les rapports trimestriels que la société a remis aux bourses australienne et de Toronto, rendu compte clairement de l'ampleur et de la gravité des atteintes aux droits de l'homme perpétrées à Kilwa en octobre 2004. En juin 2005, Four Corners, l'émission d'actualité phare d'une chaîne de télévision australienne, a diffusé un reportage intitulé « The Kilwa incident » (L'incident de Kilwa), diffusion qui a incité le Colonel Nzabi, avec l'aide

---

<sup>2</sup> Le texte de la décision de renvoi ayant trait aux anciens employés d'Anvil Mining est comme suit : « Avoir, comme auteurs, coauteurs ou complices selon l'un des modes de participation criminelle prévus par les articles 5 et 6 du Code Pénal Militaire ; ...en omettant volontairement de retirer les véhicules mis à la disposition de la 62<sup>ème</sup> Brigade D'Infanterie dans le cadre de la contre-attaque lancée du 15 au 18 Octobre 2004 pour reprendre la Cité de Kilwa tombée deux jours auparavant aux mains du Mouvement Révolutionnaire pour la libération du Katanga ; MLRK en sigle ; avec connaissance, facilité la commission par le Prévenu Ilunga Ademar et ses hommes des infractions ci-après non justifiées par les lois et coutumes de la guerre... » Décision de renvoi, pp8-9.

<sup>3</sup> Anvil Mining Limited: <http://www.newswire.ca/en/releases/archive/October2006/18/c9424.html>

<sup>4</sup> MONUC, « Rapport sur les conclusions de l'Enquête Spéciale sur les allégations d'exécutions sommaires et autres violations de droits de l'homme commises par les FARDC à Kilwa (Province de Katanga) le 15 octobre 2004, Kinshasa », non daté, adressé à RAID le 23 septembre 2005. Ci-après dénommé « rapport de la MONUC ».

de la Division des droits de l'homme de la MONUC, à mener une enquête sur place à Kilwa. En dépit d'un manque singulier de coopération de la part de la 6<sup>ème</sup> Région militaire, l'Auditeur militaire supérieur a réussi à rassembler suffisamment d'éléments de preuve auprès d'un large éventail de sources pour pouvoir identifier les principaux auteurs présumés. Le 12 octobre 2006, il a signifié à la Cour militaire du Katanga sa décision de renvoyer devant le tribunal neuf membres des Forces armées congolaises et trois anciens employés d'Anvil Mining Congo (la filiale congolaise de la société minière australienne).

Les ONG déplorent le fait que, bien que la décision de l'Auditeur militaire supérieur du Katanga ait été qualifiée par les observateurs internationaux de pas significatif dans la lutte contre l'impunité en RDC et d'étape importante pour restaurer la justice parmi la population de Kilwa, l'Auditeur militaire supérieur puisse faire l'objet de fortes pressions politiques, vraisemblablement dans le but d'entraver les poursuites judiciaires. Des sources fiables signalent que quelques jours après l'annonce de la décision de renvoi, le Colonel Nzabi a été convoqué d'urgence à Kinshasa, où il se trouve toujours à l'heure actuelle. Ce n'est pas la première fois que les autorités judiciaires militaires font l'objet de pressions destinées à leur faire abandonner des poursuites à l'encontre de membres des Forces armées congolaises accusés d'avoir commis des atteintes aux droits de l'homme.

En RDC, un dossier impliquant des militaires et des civils passerait devant un juge civil. Cependant, à l'heure actuelle, seul le code pénal militaire congolais incrimine les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et ce sont par conséquent les tribunaux militaires qui sont compétents pour saisir ces dossiers.

ACIDH, RAID et Global Witness demandent aux individus, aux groupes de juristes et aux ONG qui œuvrent en faveur de l'instauration de la primauté du droit en RDC et de la lutte contre l'impunité d'adresser des messages aux personnalités suivantes :

- *Président Joseph Kabila, candidat au second tour des élections présidentielles de la RDC prévu pour le 29 octobre 2006 :*
  - i) *Lui demander de saisir cette opportunité pour faire preuve de sa volonté à défendre la primauté du droit au RDC;*
  - ii) *Lui rappeler, avec tout le respect qui lui est dû, que dans la période qui précède les élections présidentielles, le peuple congolais et la communauté internationale auront les yeux rivés sur lui et compteront sur lui pour prendre des mesures appropriées à l'encontre de quiconque chercherait à pervertir le cours de la justice ;*
  - iii) *Lui assurer qu'en prenant de telles mesures, il démontrera sa détermination à lutter contre l'impunité.*

Son Excellence Joseph Kabila,  
Président de la République,  
Palais de la Nation, Kinshasa-Ngaliema,  
République Démocratique du Congo  
E-mail: presipp@yahoo.fr

- *Bill Turner, Président-Directeur général d'Anvil Mining – qu'il demande à son entreprise :*

- i) *De coopérer pleinement avec les autorités judiciaires congolaises dans le cadre des efforts destinés à faire la vérité sur l'incident de Kilwa et à amener les responsables devant la justice ;*
- ii) *De communiquer à l'Auditeur militaire supérieur le nom et les coordonnées complets de Cedric, l'ancien responsable de la sécurité d'Anvil, qui fait partie des accusés, afin que celui-ci puisse fournir une déclaration.*

Mr Bill Turner  
Président-Directeur général  
Anvil Mining Limited  
Level 2, 38 Richardson Street  
West Perth WA 6005  
Australia  
billt@anvil.com.au  
Fax: +61 (8) 9481 4800

Mr Robert La Vallière  
Vice-President Investor Relations  
Anvil Mining Limited  
1 Place Ville-Marie  
28th Floor, Suite 2821, Montreal  
Quebec, Canada, QC H3B 4R4  
robertl@anvilmining.com  
Fax: +1 514 448 6665

- *Autorités judiciaires militaires de Kinshasa :*

- i) *Demander à la Cour de résister aux pressions, aux menaces et à l'ingérence politique, d'où qu'elles proviennent ;*
- ii) *Lui faire part de leur confiance à l'égard de sa capacité à assumer ses devoirs conformément aux lois et aux normes internationales applicables à un procès équitable et l'encourager dans cette voie.*

General Ponde  
Auditeur Général des Forces armées de la R.D. Congo  
Auditorat militaire  
Avenue CADECO No 350, Commune de la Gombe, Kinshasa  
République Démocratique du Congo

**Pour plus d'information veuillez contacter s'il vous plait :**

Patricia Feeney  
Rights and Accountability in Development  
Tél: +44 1865 515 982 ou +44 7796 178 447  
38 Norham Road,  
Oxford, OX2 6SQ  
United Kingdom  
www.raid-uk.org

Carina Tertsakian  
Global Witness  
Tél: +44 207 561 6372  
PO Box 6042  
London, N19 5WP  
United Kingdom  
www.globalwitness.org

Maitre Serge Lukunga Kankolongo  
ACIDH  
Tél: +243 997 025 331  
Avenue Des Usines N°317/Coin avenue Kasavubu  
Commune de Lubumbashi  
République Démocratique du Congo  
E-mail : acidhrdc@ic-lubum.cd